



*Ville de Pontivy*

## **Commission action scolaire et jeunesse**

### **Compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2012**

C2-2012-001

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Nelly BURLLOT, adjointe au maire  
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal  
Mme Stéphanie GUÉGAN, conseillère municipale

#### **ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES**

Mlle Julie ORINEL, conseillère municipale  
Mme Laëtitia LE DOARÉ, conseillère municipale

#### **ASSISTAIT À LA RÉUNION**

Mme Catherine TRONEL, responsable du service enfance-jeunesse

#### **I- PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- *Tarifification camp ski*
- *Contrat enfance jeunesse Caf 2011-2015*

#### **II- CONTRATS ENFANCE JEUNESSE 2011-2015**

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la Ville de Pontivy.

Sa finalité est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans et de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes, à leur intégration dans la société, à la responsabilisation pour les plus grands.

La Ville de Pontivy s'est engagée dès 2002 auprès de la caisse d'allocations familiales et s'apprête à signer le contrat enfance jeunesse 2ème génération. Celui-ci tient compte du passage de la petite enfance à la Communauté de communes et prévoit maintenant la signature d'un seul contrat « Pontivy communauté » avec un module par commune signataire.

Les actions en stock restent le centre de loisirs des 3-12 ans, le séjour jeunes et le demi-poste de coordination de l'animation jeunesse. Entrent dans les dépenses nouvelles, l'accueil de loisirs des 11-17 ans et un demi- poste d'animation.  
Le taux de financement est inchangé : 55% des dépenses engagées par la Ville .